

Le petit Blandainvillain



Infos Pratiques...

Le petit
Blandainvillain

Année 1, Numéro 2

Dans ce numéro :

- ☉ Infos pratiques
- ☉ Festivités du 14 juillet 2014
- ☉ Photos des diverses manifestations
- ☉ Le conseil municipal vous consulte

Campagne de vidanges

La communauté de communes lance une campagne de vidanges de vos installations d'assainissement non collectif qui se déroule tout au long de l'année (fosse septique, fosse toutes eaux...)

Pour un bon fonctionnement de votre installation, il faut l'entretenir :

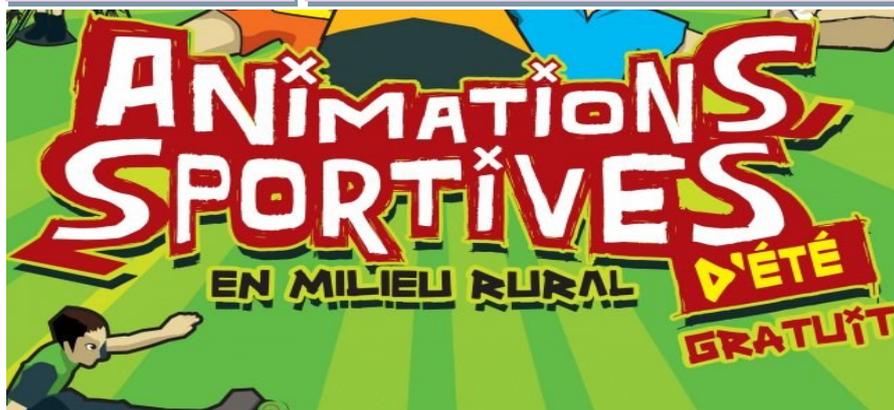
- Vidange de la fosse toutes eaux au moins tous les 4 ans, (hauteur de boues arrivant à mi-hauteur de la fosse)
- nettoyage des regards et de la pouzzolane tous les ans.

N'oubliez pas de laisser les regards ou tampons de visite accessibles

Pour vous inscrire : veuillez remplir le formulaire d'inscription disponible en mairie ou sur le site internet de la communauté de communes du pays de Combray http://www.cc-paysdecombray.fr/images/bulletin_inscription.pdf ou du site internet du petit Blandainvillain http://media.wix.com/ugd/80e4d4_dae11c12d35846d8b4d15773c00a699f.pdf et le transmettre à la communauté de communes.

le prestataire prendra contact avec vous afin de fixer un rendez vous pour l'intervention.

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter Mme Alexandra VANDELDE au 02.37.24.38.47 ou par mail



Tous l'été, des jeunes de 10 à 17 ans pourront participer aux activités sportives proposées sur 20 lieux différents.

Les animations gratuites ont pour but d'offrir des activités sportives que les jeunes n'ont pas l'occasion de pratiquer durant l'année.

Ils pourront découvrir de nouvelles disciplines, encadrés par des éducateurs sportifs qualifiés et diplômés.

- du 25 au 29 août: Plateau des écoles—rue de Bréhainville à Illiers-Combray
- Sports proposés : Escalade, Kinball, Speedminton, Tchoukball, Peteca ...
- Inscriptions : Communauté de Communes du Pays de Combray—02.37.24.32.47 ou télécharger le bon d'inscription : http://media.wix.com/ugd/fbec1f_238b8e512d3e4f8caaa86db9851b799b.pdf?dn=Bulletin%2B2014%2Binscription%2BAnimations%2Bsportives%2Ben%2BMilieu%2BRural.pdf

Etat-civil Le conseil municipal adresse toutes ses condoléances aux familles de :

Mme RENOUE Simone décédée le 23/02/2014 dans sa 84^{ème} année.

Mr GUILLOU Roger décédé le 18/02/2014 dans sa 88^{ème} année.

Nouveaux arrivants sur la commune : le conseil municipal souhaite la bienvenue à Mme COLAS, Mme ROCHE, Mr et Mme CAVALERI ainsi qu'à Mr et Mme SUET.

Retrouvez les compte-rendu des conseils municipaux sur notre site

<http://communeblandainville.wix.com/petitblandainvillain>



Les membres du conseil municipal de Blandainville vous souhaitent de bonnes vacances d'été et vous donne rendez-vous au mois de septembre.

Vous pouvez restez informés de la vie municipale : Dates du prochain conseil municipal et diverses informations en visitant la version numérique du petit Blandainvillain .

Retrouvez nous sur le web :

<http://communeblandainville.wix.com/petitblandainvillain>



Photos de la commémoration du 8 mai...

Messagerie journal et site
internet :
lepetitblandainvillain@gmail.com

**Comité de Rédaction du petit
Blandainvillain:**

Mr. PERCHERON Régis,
Mr. GARDET Régis,



Photos de la fête des voisins à Blandainville



le petit blandainvillain est
sur



Le conseil municipal vous consulte :

Etes vous favorable à la réalisation d'un columbarium et d'un jardin du souvenir à l'intérieur du cimetière communal.

Afin que chaque habitant puisse choisir son mode de sépulture. Le conseil municipal propose la création d'un columbarium. Le columbarium est un monument cinéraire, c'est-à-dire destiné au dépôt des cendres d'un défunt. Contrairement aux sépultures, les columbariums sont construits hors-sol. Le Jardin du Souvenir, encore appelé espace de dispersion est dédié à la dispersion des cendres, et à leur disparition. Son usage est gratuit, puisqu'il est l'équivalent du Terrain Commun dans le régime de l'inhumation. Il a le double objectif de permettre la disparition des cendres et la conservation du souvenir.

Coupon - réponse a remettre a la mairie :

je suis favorable

je n'y suis pas favorable

- Ne pas jeter sur la voie publique -